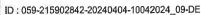
Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Security 10/04/2024

Publié le





HASN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 4 Avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine - Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mr BUEMI Bruno - Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut.

<u>Étaient absents</u>: Mr AUBURSIN Gaston - Mme LECOEUVRE Stéphanie — Mme LUTAS Sylvie — Mme DUTRIEUX Julie - Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mr AUBURSIN à Mr BOUDREZ - Mme LECOEUVRE à Mme VAN EECKHOUT - Mme LUTAS à Mme LAMBERT - Mme DUTRIEUX à Mr HUON -

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	22	26

Objet: Etat des taux d'imposition 2024 (délib. 2024/02/02)

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition 2024 soit :

<u>Taxe foncière (bâti)</u> – taux communal 24,31 %) taux départemental 19,29 %)

aux departementar 15,25 70)

soit 43,60 % 978.820 €

Taxe foncière (non bâti) : 69,06 % 31.975 €

1.010.795 €

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID: 059-215902842-20240404-10042024_09-DE

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires :

(Article 1407 modifié par la loi n° 2019-1479 du 28/12/2019 – art.16 M

Taux =

19,86 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Heppe

Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le Compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 8 Avril 2024 Que la convocation du consell avait été faite le 28 Mars 2024 le Maire.

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE: 284 HASNON

ARRONDISSEMENT: 59 VALENCIENNES

TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C.DE WALLERS

ID: 059-215902842-20240404-10042024_09-DE

Publié le

Envoyé en préfecture le 10/04/2024 Reçu en préfecture le 10/04/2024

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

- RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

	Bases d'imposition	Bases d'imposition Taux de référence	Taux plafonds	Bases d'imposition		Taux votés	Produits attendus
Taxes	effectives 2023 1	2024	2024 3	prévisionnelles 2024 4	(col. 4 x col. 2) 2024 5	2024 6	(col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 542 939	43,60	117,00	2 664 000	1 161 504	43,601	1 1187 50 8
Taxe foncière non bâties (TFNB)	49 102	90'69	141,25	50 700		69.067.	35 01
Taxe d'habitation (TH)	102 225	19,86	60'06	64 800	12 869	1.90.6V	12 163
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	*		^^	^	^		1209 396
				Total	1 209 386		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)

Taux de majoration

2024

(col.4 x col.2 x col.3) 2024

Produit référence

Bases d'imposition prévisionnelles

Taux de majoration

Taux de référence de TH

Bases d'imposition effectives

2023

<u>۸</u>

^

۸ ۸

^

^^

^^

Majoration de taxe d'habitation (MTHS)

Taxe

	Calcul du coefficient de	Calcul du coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels		Si la diminution sans lies
	8	9		Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle	des taux a été décidée en 2024,
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			excède le taux plafond	cocnez la case
Taxe foncière non bâties (TFNB)	120034	7		indique en colonne 5, une variation différenciée doit	
Taxe d'habitation (TH)	1 209 386			obligatoirement être votée.	
Cotisation foncière des entreprises (CFE) Produit total de référence (total	Produit total de référence (total	colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

		aday dan	a)	Pour la	
Effet du coefficient correcteur	332 062				
FNGIR	0	***************************************	Le	Pour la Préfecture,	
DCRTP	0	er season - oficinação s	024	Pour la Direction des Finances publiques,	go
Allocations compensatrices	47 777	A UILLE	Le 11 MARS 2	Pour la Direction	FRANK MORDACO
TAFNB		- TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024	Total prévisionnel au titre Le 11 MARS 2024	de la fiscalité directe	locale
TASCOM		FISCALES PRÉVIS	Produits attendus des	essources indépendantes	des taux votés
IFER / PYLÔNES	0	RESSOURCES	Produits	ressources	+ des ta
TVA		III – TOTALISATION DES F	Produits attendus des	ressources à taux voté	(2)

379 839

a Com

Total 11

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de

DIRECTEUR REG. DES FINANCES

25

2024

8

379 839

(col. 11)

(col. 7)

60

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COMMUNE

ARRONDISSEMENT: 59 VALENCIENNES

284 HASNON

TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C.DE WALLERS

Reçu en préfecture le 10/04/2024 Envoyé en préfecture le 10/04/2024

ID: 059-215902842-20240404-10042024_09-DE

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

31,13	la fiscalité professionnelle unique	1,43	um de la majo	b. Taux maximum de la majo	>>>	augmentés	lien ont été	 bles taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés
baine ou de	d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour	21,51	départemental	a. Tx moy.75% départemental	>>>			ala diminution sans lien a été appliquée
ommunauté	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté	DU TAUX DE TH	6.3. MAJORATION SPÉCIALE D	6.3. MAJORAT	ielle	24 au titre de laqu	ieure à 20	6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle
>>>	spéciale	>>	>>>	>>>	>>>	V		Cotisation foncière des entreprises (CFE)
	h Tally maximum de la maioration	90,09	11,71000	101,80	40,72	24,45		Taxe d'habitation (TH)
>>>	a. Taux communal majore a ne pas dépasser	141,25	3,28000	144,53	57,81	50,82		Taxe foncière non bâties (TFNB)
	aux maximum :	117,00	>>>	117,00	46,80	39,42		Taxe foncière bâtie (TFB)
*	b. Communal	4	14	ជ	départemental 12		national 11	
>>>	au niveau : a. National	communaux à ne pas dépasser pour 2024	de 2023	de 2024		laux moyens communaux de 2023 au niveau :	au	Taxes
neième de 2023	Taux movems pondérés des taxes foncières de 2023	Town blofonds	Toward EBCI					
7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7						- Care -	×	6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX
			SH	Bases dégrevées majo THS	e. Bases o			A Company of the Comp
19,29	e. Taux FB département 2020		vacants	d. Bases dégrevées locaux vacants	d. Bases o			d
24,31	d. Taux FB commune 2020	39 789	caux vacants	Bases dégrevées hors locaux vacants	c. Bases d			d Autres allocations
1,276196	c. Coefficient correcteur	>	nis à la THLV	b. Logements vacants soumis à la THLV	b. Logeme			c locaux industrials
0	b. TVA prév. (comp. CVAE)	64 800	et assimilées	a. Résidences secondaires et assimilées		797	516	a. Exonetations en zote d'attietagent, du territoire
>>>	a. TVA prév. (compensation TH)	THE SECTION ASSESSMENT	BITATION	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		,		Cottsation fonciere des entreprises :
Sales of the sales	5. RÉFORMES FISCALES				> b. Par la loi	>>>		b. Mayotte
	i. Taxe sur les pylônes			a. Par le conseil municipal	a. Par le c			a. Dotation pour perte de THLV
	h. Installations gazières et autres		ntreprises	Cotisation foncière des entreprises	Cotisation		1	Taxe d'habitation :
	g. Stations radioélectriques	o		i (autres)	1 c. Par la loi (autres)	3 481		Taxe foncière non bâtie
	f. Transformateurs électriques	7 408	s)	b. Par la loi (terres agricoles)	b. Par la lo		1	
	e. Centrales géothermiques			a. Par le conseil municipal	-	2 144		d. Logements sociaux : exo de longue durée
	d. Centrales hydrauliques			Taxe foncière non bâtie :	1	40 764		c. Locaux industriels
	c. Centrales photovoltaïques	247 086			0 b. Par la loi			b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
	b. Centrales électriques			a. Par le conseil municipal		1 388		a. Personnes de condition modeste
	a. Éoliennes et hydroliennes			Taxe foncière bâtie :	Taxe fonc		1	Taxe foncière bâtie :
ET PYLÔNES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	S. Albay Mr. and Mr. S.	THE RESIDENCE	2. BASES EXONÉRÉES		ET DOTATIONS	ATRICES	1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS